



COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

15 MAI 2017

FORMA
Institut de formation



L'Institut FORMA' met le sport-santé au cœur de son dispositif de formation.

Les bienfaits d'une pratique sportive régulière et adaptée à chacun ne sont plus à démontrer. Le décret *Sport sur ordonnance* n° 2016-1990 mis en place le 1^{er} mars 2017 permet d'ailleurs aux patients atteints d'une maladie longue durée de se voir prescrire une activité physique adaptée à leur pathologie. C'est une réelle **opportunité pour les titulaires du Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif (CQP ALS) formés à l'institut de formation FORMA', qualifiés pour dispenser des activités sportives personnalisées à chaque pratiquant, en lien avec les professionnels de santé.**

Un encadrement de qualité

L'encadrement de personnes atteintes de pathologies exige une attention particulière et grâce à ce Certificat de Qualification Professionnelle, l'institut de formation FORMA' compte bien **préserver d'abord la santé du pratiquant**. De ce fait, l'institut de **formation mise sur un encadrement de qualité** et estime que les professionnels qui interviendront dans ces dispositifs de « sport sur ordonnance », doivent **d'abord assurer la sécurité des pratiquants** en proposant une pratique adaptée à chacun.

Le CQP ALS, un premier pas vers l'animation sportive !

L'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif offre l'opportunité aux animateurs désirant se professionnaliser d'encadrer des activités sportives variées qu'elles soient de loisirs, de découverte ou d'initiation. Ce diplôme permet également d'accueillir tous les publics et notamment ceux qui viennent pratiquer une activité adaptée à leur pathologie et en recherche de bien-être.

L'animateur acquiert donc la **polyvalence nécessaire pour encadrer sereinement différentes pratiques sportives** : Gym Form'Détente (concept développé par la Fédération Sportive et Culturelle de France), sports collectifs, sports de raquettes, d'opposition, activités de pleine nature, etc.



Il garantit à tous les pratiquants des conditions de sécurité et promeut les dimensions éducatives et ludiques de l'activité physique. Le CQP ALS se répartit en trois options différentes :

- Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression (AGEE) ;
- Activités de Randonnée de Proximité et d'Orientation (ARPO) ;
- Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition (JSJO).

La formation se déroule en alternance, il est donc indispensable d'avoir une structure d'accueil et un tuteur. La formation est accessible aux animateurs désirant se professionnaliser dans le secteur des activités sportives de loisirs à temps partiel et souhaitant obtenir une première qualification professionnelle.

Et après la formation ?

Une fois diplômé, l'animateur pourra exercer son activité en toute autonomie tout en restant sous la responsabilité de son employeur. Le plus de cette formation est la possibilité d'accueillir, lors de conduite de séance d'une activité physique, tous les publics, de la petite enfance aux seniors, y compris les publics en situation de handicap. Grâce au CQP ALS, **une évolution est envisageable vers un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) Activités Physiques pour Tous et Activités Gymniques, de la forme et de la Force.**

Les points forts du CQP ALS

- **Diplôme professionnel** de la branche du sport inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), permettant d'animer contre rémunération des activités multisports et tous publics.
- Permet **d'accéder à de nombreux secteurs d'intervention.**
- **Passerelle** pour accéder à d'autres formations (diplômes supérieurs).

Où se former ?

Le Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif est proposé dans les régions Pays-de-la-Loire, Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour retrouver les différentes dates de formation, rendez-vous sur www.institut-forma.fr rubrique « CQP ALS ».

Le Certificat de Qualification Professionnelle ALS à FORMA' 2015-2016 en quelques chiffres :

- 350 stagiaires (une évolution de 304% en 4 ans).
- 20 sessions de formation.



À propos de l'Institut de formation FORMA'

FORMA' se positionne sur le marché de la formation et met en œuvre des **formations diplômantes dans les secteurs sportif, culturel et socio-éducatif**. Il s'agit de formations professionnelles proposées en alternance, qualifiant des animateurs socio-culturels et des éducateurs sportifs. L'institut accompagne l'évolution de structures oeuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

En proposant des actions d'étude, de conseil et de formation, FORMA' répond aux besoins de professionnalisation des publics et de ses partenaires.

FORMA' est l'institut de formation de la Fédération Sportive et Culturelle de France dont il partage les valeurs en inscrivant ses actions dans le cadre du développement du projet éducatif, social et solidaire de la fédération.

Retrouvez les autres formations (BP JEPS, etc.) de l'institut FORMA' sur le www.institut-forma.fr.

CONTACTS PRESSE :

Caroline Paradis – FSCF
T 01.77.75.98.09
presse@fscf.asso.fr

Manon Carpentier – Agence 15Love
T 06.50.52.89.88
manon@15love.net

À propos de la Fédération Sportive et Culturelle de France

Reconnue d'utilité publique, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) rassemble depuis 1898 des associations partageant un projet éducatif commun basé sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et de responsabilité. Forte de ses 222 000 licenciés et 1 500 associations affiliées, l'engagement de la FSCF s'exprime au travers d'une offre d'activités variées dans les domaines sportifs, artistiques et culturels. Les activités sont ouvertes à tous sans distinction, quels que soient le niveau et la forme de pratique souhaités : initiation, découverte, loisir et/ou compétition et donnent lieu chaque année à de nombreuses manifestations et rencontres nationales. La fédération dispense et délivre des formations pour garantir la qualité de ses intervenants, animateurs, entraîneurs, professionnels et/ou bénévoles (Brevets Fédéraux, BAFA/BAFD, BPJEPS, etc.).